

LA CRISE DU COVID EN ESSONNE

Réactivité et solidarité
Reprise d'activité et vigilance maintenue





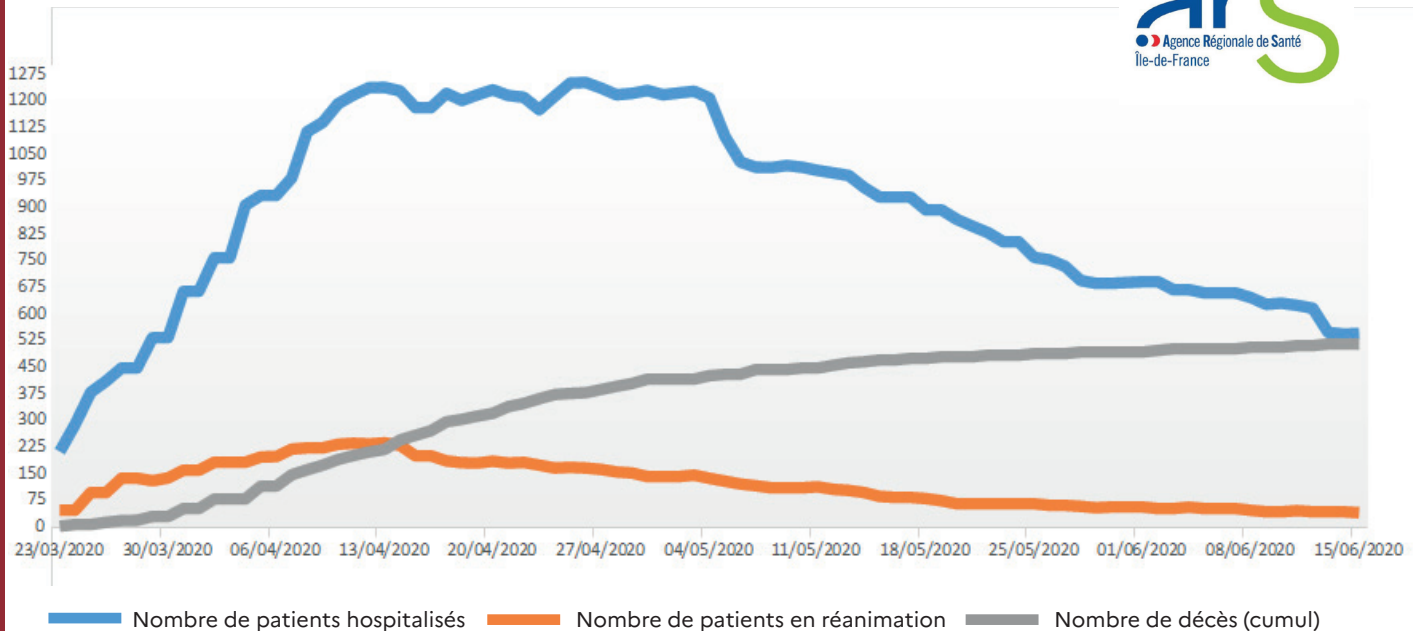
Même si l'impact de la pandémie en Essonne a été globalement moins marqué que dans d'autres départements d'Île-de-France, au pic de l'épidémie, les moyens sanitaires étaient mobilisés bien au-delà de leur capacité courante, avec un nombre de personnes en réanimation de 300 % supérieur à la capacité d'accueil initiale. Le département représentait à cette période 9% des personnes malades et 6% des décès de la région pour un poids démographique légèrement supérieur à 10 % de la population francilienne.

Le COVID-19 en Essonne

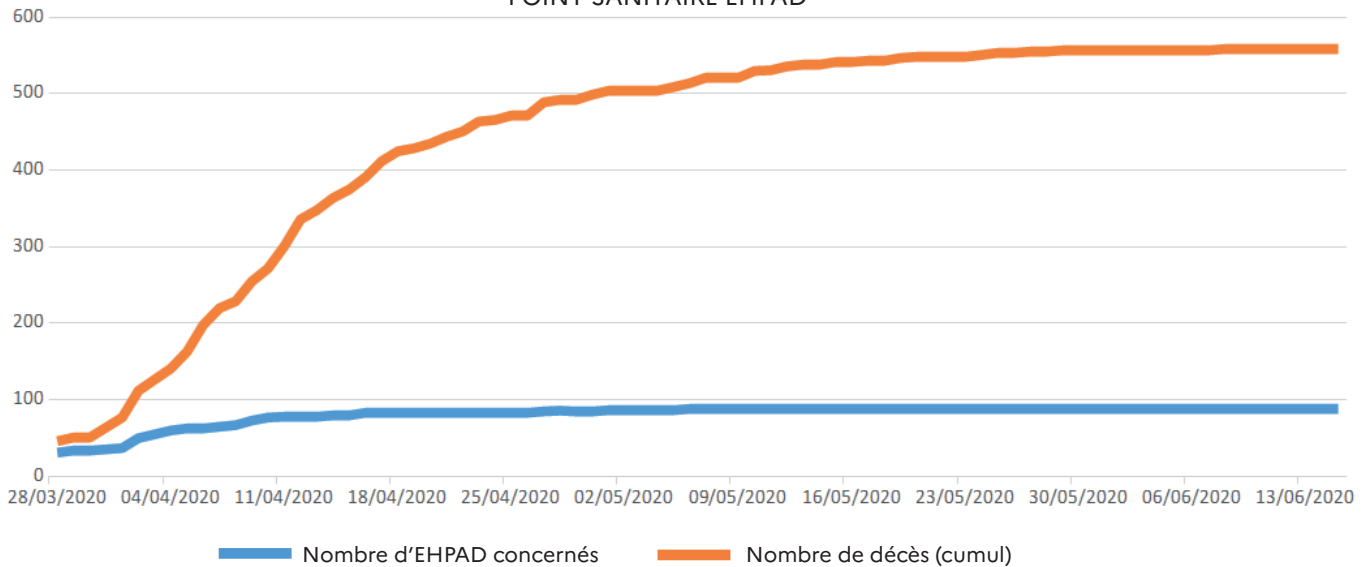


- ▶ Au plus fort de la crise : 1 245 hospitalisations, dont 239 personnes en réanimation pour une capacité initiale de 80 lits.
- ▶ Au 15 juin, un bilan de : 988 personnes décédées (517 en hôpital et 471 en EHPAD) et 547 personnes encore hospitalisées.

POINT SANITAIRE ESSONNE



POINT SANITAIRE EHPAD



Dès l'origine de la crise, les services de l'État en Essonne en étroite relation avec leurs partenaires se sont mobilisés pour mesurer et analyser en temps réel l'évolution de ce phénomène, protéger les populations et faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Au moment où l'épidémie recule nettement, la reprise d'activité est suivie avec attention pour accompagner le mouvement dans le respect des règles sanitaires.

**MARS - MAI : CONTENIR LA PROPAGATION DU VIRUS,
SOUTENIR LA CHAÎNE SANITAIRE ET GÉRER LES
CONSÉQUENCES IMMÉDIATES DE LA CRISE**

VIGILANCE ET RÉACTIVITÉ PARTAGÉES

Dès le 17 mars, le Préfet de l'Essonne a activé le centre opérationnel départemental (COD). Il y a tenu des points de situation quotidiens et 3 fois par semaine des synthèses associant le Conseil Départemental et l'Union des Maires de l'Essonne (UME), le procureur de la République et les autres acteurs de la gestion de crise (DD-ARS, forces de police et de gendarmerie, SDIS et DMD), puis la DSDEN et la DDCS. Des points de situation réguliers ont également été organisés à l'attention de responsables socio-économiques. Enfin, un canal d'information et de dialogue permanent avec les élus locaux (parlementaires, présidents d'EPIC et maires) a fonctionné pendant la crise, tant au niveau départemental que dans chaque arrondissement autour des sous-préfets.



Point de situation quotidien en visioconférence au centre opérationnel départemental

En matière d'organisation sanitaire, le nombre très important d'hospitalisations a conduit l'ARS Île-de-France à demander à l'ensemble des établissements de santé publics et privés de modifier leur organisation, avec une déprogrammation massive des activités chirurgicales et médicales non urgentes, afin d'accroître le nombre de lits de soins critiques tout en veillant aux équilibres et à harmoniser les organisations. Dans la période de déconfinement, l'organisation s'est adaptée avec le maintien des filières (COVID+ et COVID-), l'accélération des prises en charge non COVID pour éviter toute perte de chance, et l'organisation des temps de repos pour les professionnels de santé.

Des mesures exceptionnelles spécifiques, adaptées aux impératifs de la crise, ont été prises en Essonne au cours de cette période. Pour faire face à la vague de surmortalité liée au COVID-19, un entrepôt a été réquisitionné en pour accroître les capacités de conservation des cercueils dans l'attente des obsèques. Afin d'éviter les regroupements nocturnes, la fermeture des commerces alimentaires et commerces de vente d'aliments et boissons à emporter de 21h00 à 06h00 a été décidée pour l'ensemble de l'Essonne. Par ailleurs, 25 arrêtés ont autorisé à titre dérogatoire le maintien de certains marchés dans le respect des impératifs sanitaires (près de 20 marchés concernés, principalement dans des zones dépourvues de centres commerciaux).

L'ADAPTATION DES PRIORITÉS DE L'ACTION PUBLIQUE AUX CONTRAINTES SANITAIRES

Rapidement, chacun des services de l'État a mis en œuvre un plan de continuité de l'activité (PCA), garantissant une activité minimale en dépit de la crise sanitaire. En préfecture et sous-préfectures par exemple, 15 % de l'effectif a été présent physiquement et près de 150 agents placés en télétravail. Le cabinet du préfet est resté mobilisé pour piloter l'ordre public, communiquer sur la crise et coordonner les services engagés dans la gestion de crise.

► Des exemples de Plans de Continuité de l'Activité (PCA)

Durant le confinement : la DD ARS a maintenu 20 agents en présentiel ou en télétravail ; la DDSP a mobilisé, tous corps confondus, 700 à 800 agents par périodes de 24 heures en présentiel et 49 en télétravail ; le SDIS 91 a adapté son PCA au caractère sanitaire de la crise en créant une structure de pilotage priorisant les missions de façon à garantir la distribution des secours.

La DDCS a, quant à elle, privilégié les politiques directement liées à la crise sanitaire dans le champs de ses attributions (l'hébergement, la veille sociale, la protection des publics vulnérables et la politique de la ville).

Les forces de sécurité ont modifié leur dispositif pour prioriser les missions de voie publique, contrôler le respect des règles de déplacement liées au confinement et lutter contre des violences intrafamiliales en hausse.





400 000 contrôles réalisés

24 000 contraventions dressées

Grâce à cet effort et à la discipline que se sont imposés les Essonnais, le confinement a été respecté de façon satisfaisante dans le département. L'étroite collaboration des policiers et gendarmes avec les polices municipales du département ainsi que le soutien apporté par la Police Aux Frontières (PAF), les Unités de force mobiles (UFM), la garde républicaine et les CRS ont leur part dans ce succès.

UNE SOLIDARITÉ QUI S'EST LARGEMENT EXPRIMÉE

Qu'il s'agisse de soutenir les services en première ligne dans cette lutte contre la pandémie ou de porter assistance aux personnes les plus démunies ainsi qu'aux entreprises fragilisées, les services de l'État, en partenariat étroit avec les collectivités, ont fait face très tôt aux conséquences de la crise.

Dès le mois d'avril, un dispositif d'accueil a été déployé par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) en lien avec les communes pour prendre en charge les enfants des personnels mobilisés par la crise (soignants, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers, personnels pénitentiaires, etc.). Un millier d'élèves a ainsi été accueilli dans près de 30 écoles et 11 collèges du département.

En matière logistique, une task-force unissant les services de l'État et le Conseil départemental a été déployée pour évaluer l'étendue des besoins en matériel de protection sanitaire et structurer une filière de distribution, en appui de la délégation départementale de l'ARS qui a défini un circuit d'approvisionnement des établissements de santé et des établissements médico-sociaux, via les deux établissements supports des GHT de l'Essonne, permettant la distribution prioritaire de 40 000 masques par semaine aux EHPAD et 70 000 par semaine aux établissements sanitaires en mars. Fin mai, plus de 770 000 masques étaient chaque semaine et plus de 1,5 millions pour alimenter les officines de pharmacies et les professionnels de ville.



40 000 masques distribués par semaine aux EHPAD



70 000 masques distribués par semaine en mars aux différents établissements sociaux et médico-sociaux du département

► Un appel à la solidarité largement entendu

Témoignage de la solidarité de temps de crise, **les appels aux dons ont permis de collecter 376 600 masques auprès des communes et entreprises** ; en particulier, le CEA et la commune d'Etampes ont respectivement fourni près de 100 000 et 148 700 masques.



Un plan de soutien aux EHPAD a été défini par l'ARS Ile-de-France pour répondre aux principaux besoins des établissements :

- **Renfort de personnel** : près de 40 infirmiers de l'Éducation Nationale et 6 agents administratifs de l'État ont été mis à disposition pour renforcer les EHPAD de l'Essonne ou déployer des équipes mobiles engagées sur la réalisation de tests de dépistage virologiques dits « PCR ». Au total, 348 professionnels (médecins, infirmières, aides-soignantes, administratifs) ont été orientés dans les EHPAD pendant la période de crise
- Des **audioconférences hebdomadaires** avec l'ensemble des directeurs d'EHPAD et les directeurs des MAS et SSIAD ont été organisées depuis le mois de mars, en y associant le Conseil départemental, pour diffuser des informations et assurer un accompagnement des structures
- Une **mobilisation active de diverses filières de laboratoires publics et privés** a permis à tous les EHPAD du département de disposer pour la totalité des résidents et des personnels de tests PCR ainsi qu'à des structures prioritaires dans le champ du handicap
- Les **visites des familles ont pu reprendre dans les EHPAD** dès l'annonce du ministre de la santé (fin avril 2020) grâce au partage des mesures pour veiller au respect strict des gestes barrières et de la distanciation physique et la mise à disposition de masques pour les visiteurs.



Le préfet et le président du Conseil Départemental à la Croix-Rouge le 21/04/2020

Face à une demande croissante et à la diversification des publics en difficulté contraints d'y recourir, l'État a renforcé son soutien à l'aide alimentaire d'urgence. Cet effort, qui a largement bénéficié aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, s'est appuyé sur une coordination accrue avec les principaux organismes de distribution alimentaire (SIAO et associations dédiées) ainsi que sur des distributions de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) pour plus de 800 000€ (portés à 1 300 000€ début juin), principalement à destination des familles hébergées en hôtel social ou vivant dans les campements du département.

En matière économique enfin, DDFiP, DIRECCTE, Pôle emploi et les services de la préfecture ont oeuvré de concert avec les collectivités, les chambres consulaires et les fédérations professionnelles pour décliner localement les dispositifs nationaux de soutien à l'activité économique et à l'emploi : l'activité partielle, les prêts garantis par l'État (PGE), le Fonds de Solidarité et les mesures fiscales de soutien aux entreprises.



Visite à l'Union des forgerons au Mérevillois le 23-04-2020

MAI-JUIN : SÉCURISER LES PHASES SUCCESSIVES DU DÉCONFINEMENT EN S'ADAPTANT AUX SITUATIONS LOCALES

Depuis le 11 mai, l'État et ses partenaires mettent en œuvre une stratégie départementale de déconfinement, déclinaison des orientations nationales intégrant les données locales. Cette stratégie vise à accompagner le retour à une vie sociale normale, à appuyer la reprise économique et à organiser la réouverture des services aux publics. Depuis le 2 juin, cette action se poursuit avec l'entrée dans la phase 2 du déconfinement, et pourrait aboutir à la phase 3 si la situation épidémiologique au niveau national et départemental le permet.

UNE 1ÈRE PHASE DE DÉCONFINEMENT MAÎTRISÉE

Durant cette phase, certaines instances de gestion de crise ont vu leurs formats et objectifs évoluer tandis que les services au public retrouvaient progressivement leur accessibilité.

Un Comité départemental de levée du confinement (COLLEC), cheville ouvrière du déconfinement progressif s'est réuni 3 fois par semaine.

L'activité des services s'est progressivement normalisée. Ainsi, au 10 juin, près de 75 % des agents étaient présents sur le site de la préfecture. Les mesures « barrière » ont été intégrées à l'organisation du travail. Certains publics ont pu être de nouveau accueillis (demandeurs d'asile, demandeur de titres), selon un protocole sanitaire strict (accueil sur rendez-vous, mise en place de mesures de protection, marquage au sol, etc).

Dans le cadre de cette reprise d'activité des services publics, un tableau actualisé des activités redevenant accessibles a fait l'objet d'une diffusion régulière en direction des élus.



Réouverture de l'accueil en sous-préfecture de Palaiseau



Le 6 mai 2020

COVID-19 : Message aux essonniennes et aux essonnais

« Réussissons ensemble le déconfinement ! »



Le retour progressif à une vie sociale normalisée a, quant à lui, été conduit de manière progressive.

La montée en puissance des transports collectifs a été rendue possible par une sécurisation des gares. La présence des forces de l'ordre avec le renfort de l'opération « Sentinelle » et des polices municipales ainsi que des usagers relativement respectueux des mesures d'hygiène et de distanciation physique, ont permis à cette reprise de s'opérer sans difficulté majeure.



Mesures de précaution à l'école Ferdinand Buisson à Montgeron

Le retour à l'école s'est effectué par étapes. Dès le 11 mai, les établissements du 1er degré ont amorcé leur réouverture en Essonne, après avoir procédé à l'aménagement des locaux nécessaire au respect des règles sanitaires (protocole sanitaire, désinfection, gestes barrières, gestion des flux, restauration).

190 établissements ont repris leur activité le 13 mai. Fin mai, la quasi intégralité des établissements du 1er degré avaient rouvert.

Au plan économique, depuis le 11 mai, la reprise est réelle mais différenciée selon les secteurs. Nette dans la construction et le commerce, elle apparaît contrastée dans l'industrie : variables selon le positionnement de l'entreprise dans la chaîne de valeur dans l'électronique, les perspectives de redémarrage sont faibles dans l'aéronautique et l'automobile. Les secteurs du CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants), de l'agriculture, de l'horticulture et de la sylviculture ont nécessité, quant à eux, un appui spécifique de la part de l'État et de ses partenaires.

LA 2EME PHASE DE DÉCONFINEMENT : ACCOMPAGNER LA RELANCE DES ACTIVITÉS ET PRÉVENIR UNE REPRISE DE LA PANDÉMIE

Dans la 2ème phase du déconfinement initiée le 2 juin, le département de l'Essonne est classé en zone orange.

Si certains lieux sont à nouveau autorisés (cafés et restaurants, parcs et jardins, musées, monuments), des conditions particulières doivent être observées et certains comportements adaptés dans le but de limiter la circulation du virus et préserver la santé de tous. Là encore, vigilance, réactivité et solidarité inspirent l'action de l'État et de ses partenaires, en contact étroit avec les forces vives du département.

L'évolution de l'épidémie en Essonne est suivie en temps réel par la gélégation départementale de l'ARS. Des campagnes de tests ad-hoc, ciblées sur des zones spécifiques, sont réalisées pour détecter une éventuelle recrudescence de cas de COVID-19, en particulier asymptomatiques.

Pour accompagner la normalisation de la vie sociale, le Préfet de l'Essonne a autorisé la réouverture des centres commerciaux Evry 2 et les Ulis 2 et abrogé l'interdiction d'ouverture des bars et restaurants après 21H30. Toutefois, des mesures restrictives demeurent nécessaires (interdiction de la vente à emporter d'alcool à partir de 22h00 ; interdiction d'organiser des manifestations sportives de contact). Ces mesures sont mises en œuvre avec le concours des forces de police, des communes et de leurs polices municipales.



Mesures de prévention au centre commercial Évry 2

En matière de sécurité, les forces de police restent mobilisées pour contenir la réapparition de certains faits de délinquance consécutifs du déconfinement (cambriolages, sécurité routière, trafics).

Au plan éducatif, l'accueil est élargi à tous les enfants dans la limite des capacités permises par le protocole sanitaire et l'encadrement des enfants. Il repose, d'une part, sur une présence en classe organisée selon un roulement par groupes limités à 15 enfants ; d'autre part, sur le recours à des activités périscolaires de type sport-santé-culture-citoyenneté destinées à compléter l'accueil en classe. Au-delà du premier degré, les modalités d'accueil varient selon le type d'établissement : des cours en présentiel pour les lycées professionnels, des entretiens individuels et échanges en très petits groupes pour les lycées généraux et technologiques. Au 15 juin, la totalité des communes disposant d'une école a organisé cette reprise.

Enfin, l'État et ses partenaires continuent de soutenir la reprise économique. Des instances dédiées et de nouveaux dispositifs d'aides aux entreprises sont déployés depuis juin. Au niveau départemental, afin qu'aucune entreprise ne reste sans réponse financière adaptée à sa situation, un Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) élargi à toutes les forces vives économique et étroitement articulé à la Commission départementale des chefs de service financiers (CCSF), examine la situation des entreprises dans le département selon des modalités adaptées à un examen massif et accéléré des demandes émanant des entreprises.



- ▶ Activité partielle : 22 500 entreprises, soit 90 % des entreprises essonniennes d'au moins 1 salarié ont eu recours à l'activité partielle pour plus de 207 000 salariés du département pour un coût de 227 M€
- ▶ Prêts garantis par l'État (PGE) : 6 970 prêts, pour un total de 1,469 Md € (prêt moyen de 211 K€)
- ▶ Fonds de solidarité : mobilisés à hauteur de 70,41 M€ pour un total de 51 242 aides
- ▶ Mesures fiscales de soutien aux entreprises : 3 770 demandes de report d'impôts directs ont été acceptés pour 3 948 demandes (taux d'acceptation de 95%) ; 66 M€ d'impôts concernés

D'autres dispositifs de soutien aux entreprises sont effectifs à compter du mois de juin : le « fonds de résilience » de la région IDF et de la banque des territoires ; le prêt rebond de la région IDF, destiné à renforcer la trésorerie des entreprises ; le FNE-Formation : dans le cadre d'actions de formation, prise en compte par l'État de 100 % des coûts pédagogiques pour les salariés en activité partielle ; les aides personnelles du Conseil Départemental de l'Essonne pour les entrepreneurs et salariés fragilisés par la crise dans les secteurs agricole, commercial et artisanal ainsi que pour les professionnels de santé en zone fragile.

LA 3EME PHASE DE DÉCONFINEMENT : REPRISE GÉNÉRALISÉE DES ACTIVITÉS ET SOUTIEN À L'EMPLOI

Suite aux annonces du Président de la République le 14 juin, l'Essonne comme l'ensemble de l'Île de France a été classé en zone verte permettant de lever la plupart des mesures de l'état d'urgence sanitaire. La mobilisation sanitaire préventive reste de rigueur ainsi que l'attention portée aux mesures de licenciement envisagées dans certains secteurs. Cette nouvelle phase du déconfinement a ainsi permis à de nombreuses activités encore retraits de se déployer dans une logique de responsabilité. A compter du 15 juin sont dorénavant possibles :

- ▶ La réouverture totale des cafés, bars et restaurants dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique
- ▶ Les visites, dans les maisons de retraite et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)
- ▶ Les déplacements au sein des pays de l'Union Européenne

A compter du 22 juin, une nouvelle étape du déconfinement est mise en œuvre permettant aux crèches, écoles et collèges de pouvoir accueillir de nouveau tous les élèves sur un rythme normal, avec la mise en place d'un protocole sanitaire allégé. Enfin, à partir du 1er juillet, les frontières vers les pays où l'épidémie est contrôlée sont de nouveau ouvertes hors Union Européenne.